

14 Avril 2020



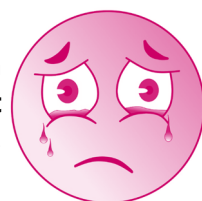
Illiko Texto

Vous avez un nouveau message du SNUP

Même confiné le SNUP reste vigilant

DES
CONGÉS
CONTRE
QUOI ?

C'est dans ce contexte de crise sanitaire du Covid-19 où les personnels travaillent en conditions dégradées que **certaines organisations syndicales** (UNSA et CGC) **ont proposé à la Direction la négociation d'un accord pour restreindre les congés**. Cerise sur le gâteau, la CFDT les rejoint dans cette négociation.



Tiens, tiens, cela ne vous rappellerait pas la négociation sur la Rupture Conventionnelle Collective ? *Quand on vous dit syndicat de direction, cela vous parle ?* Pire, l'UNSA demande ce jour le vote de cet accord le 15 avril pour le bien-être des agents, faisant fi du règlement intérieur du CUEP...

Grâce à cet accord, vous **ne pourrez pas partir plus de 3 semaines cet été**, avec le risque de n'avoir que 2 semaines consécutives. Une partie d'entre vous sera **contraint de poser 4 jours de repos** d'ici le 31 mai pour ne pas **perdre** le bénéfice de ce **droit**.

Mais rassurez-vous, les signataires vous diront qu'en contrepartie vous disposerez de deux semaines de vacances cet été et que par cet accord, la direction s'engage à ouvrir des négociations afin d'augmenter le plafond de jours déposables sur le CET. Mieux, la solidarité pourrait être évoquée pour donner des jours que vous n'auriez pas pu prendre, à défaut, ils seraient tout simplement perdus !

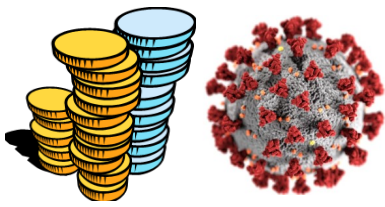
Est-ce cela que vous attendez de vos représentants syndicaux ? Est-ce là le rôle des représentants du personnel qui siègent à la Commission de surveillance ?

NON le SNUP n'est pas d'accord : d'une part, **nous ne partageons pas l'idée qu'imposer des congés aux agents soit judicieux dans ce contexte anxiogène**, d'autre part, **la contrepartie proposée n'est pas suffisante** dans la mesure où **nous n'avons aucune idée** du montant **du supplément d'intéressement** évoqué par le DG le 10 avril 2020.

Le SNUP le rappelle : **CONFINEMENT NE VEUT PAS DIRE INACTIVITE !** Beaucoup sont actuellement confrontés à une surcharge d'activité pour répondre à l'urgence malgré des conditions de travail difficiles ! Ils n'ont pas le temps de passer leurs journées au soleil !

Bien sûr, on voudrait nous faire croire que cet accord de la direction bienveillant va permettre aux agents de souffler un peu en période difficile !

Pour autant, faut-il nous imposer cette alternative ? Imposer des congés est-il la bonne manière de récompenser la mobilisation des personnels qu'ils soient en TOD ou sur site ? Elle est où la confiance accordée aux agents dans tout cela ?



UNE PEPA QUI SUIV SON COURS...

Suite à la parution de l'ordonnance du 1^{er} avril, la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat (PEPA) peut désormais être interprétée à travers 2 angles, à savoir d'un côté, **une prime destinée aux bas salaires** et, de l'autre, **une prime visant à valoriser le travail durant l'épidémie de COVID 19**.

Le SNUP, comme l'ensemble des organisations syndicales, a alerté la Direction que le principe de la reconnaissance unique d'une valorisation financière du travail des agents présents sur site n'était pas juste. **La PEPA COVID 19 ne peut pas être assimilée à une prime de risque.**

TRAVAIL A DISTANCE NE VEUT PAS DIRE INACTIVITE ! Quelles que soient les circonstances, près de 80 % des personnels sont connectés chaque jour à la CDC. Cela n'aurait pas été possible sans la mise en place du TOD et surtout la mobilisation des personnels pour garantir la continuité d'activité. Le DG et le DGA les ont d'ailleurs remerciés à plusieurs reprises.

Le 10 avril, le DG a balayé l'idée, à travers le dispositif PEPA COVID, de rétribuer le travail de tous les agents mobilisés durant l'épidémie puisque cette prime ne concernera qu'une centaine d'agents présents sur site. **Le SNUP attend donc beaucoup de la négociation du 16 avril sur le supplément d'intéressement !**

Nous gardons également espoir de voir la revendication intersyndicale du 9 avril se réaliser, c'est-à-dire que la direction augmente la PEPA dite « bas salaires ».

RENONCER A UNE PROTECTION SOCIALE...

La procédure de référencement est lancée.

Le SNUP et la CGT étaient contre mais on ne nous a malheureusement pas entendus ! Tiens, tiens, la Direction ne préférerait-elle pas écouter d'autres organisations syndicales en ce moment ?



Les risques sont pourtant nombreux entre **la diminution de la protection sociale des agents publics, la différenciation entre population active et retraité ou encore l'inflation plus que probable des tarifications** puisqu'elles ne seront connues qu'après la réponse à l'appel d'offre.

Le fonds du problème est que la Caisse n'a pas été à la hauteur, elle a tout fait pour se passer de **CDC Mutuelle** et rechercher des solutions **pour faire des économies.**

Le référencement permet en effet à la CDC de réduire sa participation financière à hauteur d'un million d'euros chaque année. A l'issue de la procédure, celle-ci ne représentera plus que 2,8 M€/an.

Et dans le même temps, voilà que la direction nous annonce une année 2019 pleine d'actions marquées par un résultat agrégé solide à 2,7 Mds€.

... DE QUALITE POUR LES AGENTS PUBLICS

OUI, le SNUP, comme vous, ne reste pas les bras croisés à ne rien faire.

Nous sommes très mobilisés pour défendre vos droits afin d'éviter que l'urgence sanitaire ne soit un prétexte à tout faire !

sn^{Up}

Nous faisons et ferons des efforts. OUI, le SNUP est à vos côtés. Alors soutenez-nous et demain nous relèverons des défis encore plus grands !

**Ce sont nos convictions
qui guident la
SNUP Attitude !**